

**INTERVENTION DE S.E. MME ISABELLE PICCO, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO AUPRES DES NATIONS UNIES**

**DEUXIEME REUNION INTER-SESSION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

New York, le 15 décembre 2011

Monsieur le Co-Président,

Je souhaite, d'une part, remercier le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable de ses remarques sur la compilation du Document final et d'autre part, grâce à votre indulgence, présenter la contribution que la Principauté de Monaco souhaite y apporter en vue de parvenir à une gestion durable des océans dont nous sommes tous tributaires.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II a souhaité répondre à l'appel du Secrétaire général de la Conférence en s'assurant que les questions relatives aux océans aient toute leur place tant au sein du processus préparatoire que dans le Document Final.

Un atelier d'experts de haut niveau s'est tenu à Monaco du 28 au 30 novembre dernier sur le thème de la gestion durable des océans dans le contexte de l'économie verte et de l'élimination de la pauvreté.

Cette démarche répondait aussi à l'invitation faite aux Etats membres dans la résolution omnibus sur les océans et le droit de la mer que Rio + 20 permette la réalisation des objectifs et des engagements convenus sur le plan international qui concerne la conservation et l'exploitation du milieu marin et de ses ressources.

Monsieur le Co-Président,

Qu'il me soit permis de partager avec vous les principaux éléments que constitue le Message de Monaco qui s'est attelé à aborder trois thèmes : sécurité alimentaire, énergie et tourisme durable qui ont été examinés sous l'angle des trois piliers du développement durable, que sont les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Ces recommandations et propositions sont contenues dans le Message de Monaco que vous trouverez dans son intégralité dans la carte mémoire que nous venons de vous distribuer avec les autres documents qui ont constitué la base des travaux de notre atelier.

Permettez- moi de rappeler que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est et doit demeurer le cadre juridique de référence.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, si le rôle crucial des pêches et de l'aquaculture pour près de 540 millions de personnes n'est plus à démontrer, il faut parvenir à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et promouvoir des méthodes d'aquaculture respectueuses de l'environnement.

Cela implique également d'adopter des approches écosystémiques qui reconnaissent les droits économiques, sociaux et culturels des communautés vivant des pêches et développer et mettre en œuvre des directives internationales pour les petites pêches.

En ce qui concerne le domaine de l'énergie, nous devrions mettre en place un environnement propice aux investissements en faveur des énergies renouvelables marines et leur diffusion, notamment par l'établissement de partenariats public-privé.

La propagation de telles technologies permettrait d'une part, de palier le déficit d'accès à l'énergie et d'autre part, de protéger les Petits Etats insulaires en développement, vulnérables à la volatilité des prix des énergies combustibles et de répondre aux exigences d'adaptation au changement climatique.

Enfin, il est clair que l'importance du développement du tourisme mondial doit être prise en considération. Pour les opportunités qu'ils offrent notamment en matière de création d'emplois mais aussi pour les défis environnementaux.

Le développement du secteur touristique doit adhérer à des principes éthiques dont certains ont déjà été agréés. Le secteur public doit donner l'exemple et promouvoir et diffuser les meilleures pratiques dans les domaines de l'énergie, la gestion des déchets, l'utilisation efficace des ressources en eau et, bien sûr, l'élimination de la pauvreté.

Monsieur le Co-Président,

Fort d'un attachement ancien pour la protection des océans et la conservation de ses ressources, le Gouvernement Princier saisit cette opportunité pour exprimer sa gratitude au Secrétariat, aux nombreuses délégations ainsi qu'aux différentes entités qui l'ont soutenu dans cette initiative et lui ont apporté leur concours.

La délégation monégasque continuera à s'engager, avec détermination, dès les prochaines semaines dans le processus de négociations afin de s'assurer que nous parviendrons à un résultat ambitieux à Rio notamment dans le domaine des océans.